

N°159
Février 2025

La Lettre de Bricon



Nos anciens, choyés au repas communal !

Bulletin communal de liaison et d'informations

MEMENTO PRATIQUE

- Gendarmerie 03.25.32.90.16
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Cabinet Médical Châteauvillain 03.25.32.95.50
- Groupe scolaire 03.25.31.09.82
- Centre de loisirs, cantine 03.25.31.08.74
- Médiathèque 09.64.45.07.03
- SDED 52 03.25.35.09.29
- Centre des finances Publiques 03.25.30.20.80
- CC3F 03.25.01.38.53

Adresse mail : cc3f@wanadoo.fr

Site internet : <http://communautedecommmunesdes3forets.com>

- Mairie Bricon 03.25.03.01.92

Adresse mail : bricon.mairie@wanadoo.fr

Site internet : <http://mairie-bricon.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE BRICON

- Lundi de 17h à 18h30
- Mardi de 10h30 à 12h
- Jeudi de 17h à 19h

Au conseil municipal

Conseil Municipal du 28/11/24

Présents : Patrick Lagrange ; Gérard Déchanet ; Franck Favre ; Brigitte Bourgeois ; Gilles Collier ; Franck Duhoux ; Patrick Checchi.

Excusé : Martial Leroy qui donne procuration à Brigitte Bourgeois.

Le maire ouvre la séance et demande une minute de silence.

Affouage : vote : accord à l'unanimité

L'inscription pour obtenir un affouage est ouverte sur la période du lundi 2 décembre au lundi soir 16 décembre 2024. Le prix du stère est fixé à 6 €. Le tirage au sort des lots se fera le 20 décembre à 18h30 à la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix du stère à 6€.

Vente de matériel communal : vote : accord à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer à la vente :

- Le tracteur Deutz avec la fourche pour 3000€,
- La remorque benne pour 1500 €
- L'épandeur à graine pour 50 €

Aliénation d'une voie communale :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'un administré proposant le rachat d'une parcelle communale appartenant au domaine public. Monsieur le Maire explique que la collectivité doit procéder au déclassement de la voie communal. Pour ce faire une procédure onéreuse permettant légalement l'aliénation d'une partie de cette voie doit être envisagée : Enquête publique, Publicité, Divers travaux liés aux réseaux publics, etc ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse l'aliénation d'une partie de la voie communale.

Convention pour la gestion des pelouses dites de « l'Avermont » :

Après avoir visité le site avec un conseiller du conservatoire des espaces naturels et après avoir pris avis de l'ONF, Le conseil donne son accord pour signer la convention d'une durée de 10 ans permettant la gestion écologique de 5,2831 ha de cette pelouse. Le droit de chasse n'est pas affecté par le cahier des charges de la convention.

Stade de Foot :

Le conseil décide de signer la convention de mise à disposition du stade de foot à la ligue et au district départemental.

Convention « école dehors » :

Le conseil décide de signer la convention « école dehors » avec l'école des 3B. Cette convention permettra aux élèves de l'école maternelle d'aller régulièrement dans la forêt de la Louvière pour mener des actions pédagogiques.

SDED 52 :

Le conseil décide de signer la convention financière Maîtrise des Dépenses en Energie liant la commune au SDED. Tous les luminaires de la commune seront dotés de lampes LED et 17 points lumineux seront installés. Le coût total de cette action s'élève à 63770,03 € hors subventions

Assainissement :

Un dégrilleur automatique va être installé sur le dégrilleur actuel. Ce dégrilleur d'occasion gratuit nous a coûté le prix de la livraison : 1300 €. Un tableau électrique doit être posé avant l'installation du dégrilleur par TP SCHMIT.

Le conseil autorise le maire à faire les demandes de subvention.

Informations diverses.

- Les 31,33 m³ de grumes extraites du bois de la Louvière ont été vendues.
- L'ONF propose d'entourer la parcelle 12 d'un grillage pour lutter contre l'abrutissement des jeunes semis par les chevreuils et permettre une régénération naturelle. Le coût estimatif des travaux s'élève à 14 400 €. Le conseil propose d'attendre et demandera des devis à d'autres prestataires.
- Un projet est en cours pour éclairer le chemin qui va de l'école à la rue de Rabamont.
- Après consultation, des travaux d'assainissement supplémentaire ne seront pas subventionnés, le projet continue et la collectivité prendra en charge ces travaux.
- Le projet d'achat de deux radars pédagogiques n'étant pas subventionné, il est reporté.
- Le projet d'implantation d'un pylône relais numérique est toujours en cours d'étude.

La séance est levée à 22h05.

Conseil du 17 décembre 2024

Présents : Franck Favre ; Brigitte Bourgeois ; Gilles Collier ; Franck Duhoux ; Patrick Checchi ; Gérard Déchanet

Excusé : Martial Leroy

Réforme des redevances sur l'eau :

A partir du 1 janvier 2025, les redevances versées à l'agence de l'eau pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte sont supprimées au profit de trois autres redevances : sur la consommation d'eau potable, sur la performance des systèmes d'assainissement collectif, sur la performance des réseaux d'eau potable.

La redevance pour consommation d'eau potable sera de 0,46 €/m³ ; celle sur la performance « eau potable » de 0,085 €/m³ avec un coefficient de modulation de 0,2 en 2025 et celle sur la performance « assainissement » de 0,089 €/m³ avec un coefficient de modulation de 0,3 en 2025. Les coefficients seront amenés à évoluer au fil des années en fonction de la performance de nos réseaux.

Le conseil accepte à l'unanimité le nouveau système de calcul des redevances.

Rapport sur le prix et la qualité du service du syndicat des eaux d'ORGES

Le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
Le rapport est accepté.

Risque prévoyance des agents :

La municipalité doit réglementairement proposer à ses agents une assurance risque prévoyance pour l'année 2025. Le centre de gestion a retenu la proposition du groupe SIACI Saint Honoré Groupe Diot

SIACI. Les agents auront le choix entre plusieurs options (niveau de base 19,55 €/mois) et la collectivité participera financièrement à la cotisation à hauteur de 7 €/mois.
Le conseil accepte à la proposition de convention faite par le centre de gestion.

Chèque de fin d'année pour le personnel communal.

Cette année, le chèque offert aux agents sera de 110 € proratisé au nombre d'heures et de mois travaillés sur la commune.

Informations diverses.

- Zonage du périmètre de protection bâtiment de France. : jusqu'alors, la zone du périmètre de protection « bâtiment de France » était basée sur un cercle de 500 m de rayon dont le centre était l'église du village. L'UDAP fait une proposition de projet dont le contour serait plus en adéquation avec la forme des parcelles cadastrales.
- Fermeture de la mairie pour les fêtes de fin d'année : 23 décembre au soir au lundi 6 janvier au matin. Fin de séance.

A la CC3F

Urbanisme – Délimitations des périmètres délimités des abords (PDA) : validation du principe de création de périmètres délimités des abords

Accepté à l'unanimité : 33 voix

La réunion d'informations et d'échanges au sujet des périmètres délimités des abords des Monuments historiques, avec l'architecte des Bâtiments de France, s'est tenue, lundi 9 décembre 2024, avec les communes ci-dessous : Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Autreville-sur-la- Renne, Braux-le-Châtel, **Bricon**, Châteauvillain (SPR/AVAP), Dancevoir, Dinteville, Giey-sur- Aujon, Laferté-sur-Aube, Latrecey-Ormoy-sur-Aube, Leffonds, Richebourg, Villars-en-Azois.

Dans le cadre de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, j'envisage de procéder à la modification du ou des périmètre(s) de protection d'un rayon de 500 mètres autour du ou des monument(s) historique(s) en périmètres délimités des abords.

Cette modification permettra de substituer au rayon dit des « 500 mètres », un périmètre adapté aux enjeux patrimoniaux propres au territoire. L'architecte souhaite donc recueillir l'avis préalable de chaque Commune, à la poursuite du processus de modification du ou des périmètres. Chaque commune concernée a reçu une proposition de zonage. Le Conseil Municipal doit donc délibérer sur le projet de périmètre délimité des abords. Les documents feront ensuite l'objet d'une enquête publique soit conjointe avec celle de création du PLUi ou soit d'une enquête publique dédiée. Le périmètre délimité des abords ne sera ensuite applicable qu'à partir de l'approbation desdits documents d'urbanisme et après les mesures de publicité correspondantes. Les communes ont jusqu'au 15 janvier 2025 pour rendre un avis par délibération. La délibération devra être transmise à la CC3F après visa de la Préfecture.

Compte tenu du délai imposé un peu restreint, notamment en cette période de l'année, il est proposé aux maires, s'il n'y a pas de conseil prévu d'ici là, de rédiger à minima, un courrier de sa part rendant un avis sous réserve de l'avis définitif de son Conseil Municipal. Il appartiendra alors au Maire, lors de son prochain conseil, de soumettre ce dossier afin de prendre une délibération. L'avis du Maire devra être transmis à la CC3F, en attendant la délibération.

↳ Sur proposition de la Présidente, l'Assemblée valide le principe de création de périmètres

délimités des abords.

↳ La Présidente rappelle que l'avis des Communes est sollicité et que la CC3F ne souhaite rien imposer. Il appartient à chacune de décider librement.

↳ L'enquête publique relative aux PDA sera organisée conjointement à celle du PLUi à intervenir.

Info diverse : La protection au titre des monuments historiques

Un immeuble peut être classé au titre des monuments historiques, ou inscrit si un classement immédiat ne se justifie pas. Dans les deux cas, il s'agit d'assurer la préservation des immeubles qui présentent un intérêt public au point de vue de l'histoire ou de l'art. (Code du patrimoine, articles L.621-1 à L.621-29-9) Qu'est-ce que la protection au titre des abords d'un monument historique ? Les immeubles qui forment un ensemble cohérent avec un monument historique ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. Cette protection s'applique soit aux immeubles qui se situent à moins de 500 mètres du monument et dans son champ de visibilité (visibles depuis le monument ou en même temps que celui-ci), soit aux immeubles qui sont situés dans un périmètre délimité des abords créé après enquête publique. (Code du patrimoine, article L.621-30). La création d'un périmètre délimité présente un triple objectif : - adapter la protection des abords aux espaces qui présentent un intérêt patrimonial et concourent à la mise en valeur du monument, en cohérence avec le territoire, la topographie et l'environnement général qui en constitue le cadre en supprimant le critère du champ de visibilité ; - limiter le nombre de dossiers d'autorisation d'urbanisme devant être transmis à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine pour y faire l'objet d'un examen par l'Architecte des Bâtiments de France ; - supprimer le risque juridique lié à la co visibilité.

↳ **Planification des EnR** - Zones d'accélération des Energies Renouvelables → à l'unanimité 33 A la date du 10/12/24 A priori, la DDT n'a pas reçu les délibérations des communes de Maranville et Vaudrémont. A noter que concernant Maranville, la délibération devrait intervenir prochainement, car le projet de cartographie, proposé par les élus, a déjà été saisi sur le portail et la consultation du public se tient ce jour et demain en mairie. Les communes attendues pour le versement des zones sur le portail (suite délibération transmise) : Aizanville, Braux-le-Châtel, Dancevoir, Laferté-sur-Aube, Leffonds, Maranville (validation après délibération) et Montheries. Le portail cartographique est accessible via ce lien : [https://planification.climat-énergie.gouv.fr/](https://planification.climat-energie.gouv.fr/) Par mail en date du 05/02/24, la DDT (Mme Voillequin) avait envoyé aux communes la procédure d'ouverture d'un compte sur le portail et un guide pour la saisie des zones. La CC3F reste à la disposition des communes qui le souhaitent pour les aider à la prise en main de l'outil cartographique. ↳ Rapport relatif à l'artificialisation des sols → à l'unanimité 33 Les communes ou les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) dotés d'un document d'urbanisme, établissent au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local (art. L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales). Par conséquent, sont concernées les communes d'Arc-en-Barrois, Châteauvillain, **Bricon**, Orges, Blessonville et Giey-sur-Aujon. A la date du 10/12/24, la CC3F a reçu les rapports validés par les Conseils Municipaux de : Châteauvillain, Orges et Giey-sur-Aujon. Sont attendus les rapports de : Arc-en-Barrois, **Bricon** et Blessonville. ♦ Micro-crèche interco Bricon - INFO Point d'avancement des travaux est fait et un 'reportage photos' est présenté. Les travaux de la micro-crèche interco à **Bricon** se poursuivent. On espère toujours la fin des travaux de la couverture de la toiture pour la fin de cette année. La pose des tuiles rouges photovoltaïques a commencé. La pose des menuiseries PVC devrait débuter semaine 02 ou 03-2025. La pose des menuiseries bois devrait débuter semaine 08-2025.

♦ **Finances** – Fixation des tarifs des ordures ménagères 2025→ à l'unanimité 33 Considérant le montant de la participation 2025 de la CC3F à 709 129.91 € fixé par le SDÉD 52, soit + 22 885.46 € (+3.34 %) par rapport à cette année (pour mémoire en 2024 : 686 244.45 €, en 2023 : 665 394 € et en 2022 : 674 657.17 €) ;

COTISATIONS SDED Variation par rapport à N-1 en %

2010	693 607,48 €		2018	728 220,11 €	-9,27
2011	689 336,48 €	-0,62	2019	707 354,78 €	-2,83
2012	694 237,89 €	0,71	2020	709 878,48 €	0,36

2013	741 592,29 €	6,82	2021	708 435,09 €	-0,20
2014	797 279,34 €	7,51	2022	674 657,17 €	-4,77
2015	810 471,04 €	1,65	2023	665 394,00 €	-1,37
2016	806 553,04 €	-0,48	2024	686 244,45 €	3,13
2017	802 643,04 €	-0,48	2025	709 129,91 €	3,33

A noter, qu'en sus de cette augmentation, la CC3F, de nov 2023 à nov 2024, a perdu 140 redevables et 1 RS. (pour mémoire : de déc 2022 à nov 2023, la CC3F avait perdu 74 redevables et 6 RS). Si nous souhaitons équilibrer, en fonctionnement, le budget, il faudrait fixer le coefficient à 92,65 €. Considérant l'excédent de fonctionnement N-1, il est proposé à l'Assemblée :

Coef 1 = 90 €

Habitants = 90 €

Résidences secondaires/Gites = 144 €

Résidences principales inoccupées d'une personne en maison de retraite (coef 0.7) = 63 €

Autres catégories, artisans, commerçants, administration : 36 €

Camping, aire camping-cars = 270 €

Restaurant = 180 € Hôtel/Restaurant = 270 €

Chambres d'hôtes/tables d'hôtes dans la résidence principale = 90 €

❖ **Petite enfance**

❖ Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

La CC3F reviendra, le cas échéant, en début d'année auprès des communes afin d'apporter des éclaircissements quant à ce dossier. A ce jour, nous ne disposons pas assez d'informations précises, notamment quant à la répartition des compétences entre communes et EPCI.

Encore beaucoup de flou autour de cette nouvelle mesure. ↗ report au prochain Conseil Communautaire.

Sommairement : La loi pour le plein emploi du 18/12/2023 a créé, au 1er janvier 2025, le service public de la petite enfance (SPPE). Les communes sont les autorités organisatrices (AO) de l'accueil du jeune enfant, avec un certain nombre de compétences nouvelles à la clé, variables selon les strates démographiques.

La notion d'AO (autorités organisatrices) ne fait pas obstacle à un transfert, total ou partiel de ces compétences aux intercos. les EPCI déjà compétents en matière d'accueil des jeunes enfants, au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire ou d'une compétence facultative, doivent réexaminer leurs statuts et considérer les missions qu'ils exercent réellement ou des nouvelles obligations à venir pour les communes en 2025. Le nouvel article L. 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), issu de la loi, précise que : • « I. Les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. À ce titre, elles sont compétentes pour : 1° Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L. 214-1 ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article

L. 214-1-1 disponibles sur leur territoire ; 2° Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ; 3° Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil mentionnés au même I ; 4° Soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés audit I. • II. Les compétences mentionnées aux 1° et 2° du I du présent article sont obligatoirement exercées par toutes les communes. Les compétences mentionnées aux 3° et 4° du même I sont obligatoirement exercées par les communes de plus de 3 500 habitants. Pour l'exercice de la compétence mentionnée au 3° dudit I, les communes de plus de 10 000 habitants établissent et mettent en œuvre le schéma pluriannuel de

maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant défini à l'article L. 214-2. Pour l'exercice des compétences définies aux 2° et 4° du I du présent article, les communes de plus de 10 000 habitants mettent en place le relais petite enfance mentionné à l'article L. 214-2-1. • III. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou le syndicat mixte met en œuvre, en tout ou partie, les compétences d'autorité organisatrice dans les conditions précisées au II du présent article, le nombre d'habitants dont il est tenu compte correspond à la population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences. » Le III de cet article 17 prévoit la sécabilité des quatre compétences qui composent la qualité d'AO de l'accueil du jeune enfant, énumérées aux 1°, 2°, 3° et 4° du I de l'article L. 214-1-3 du CASF. En fonction du nombre d'habitants, une commune doit obligatoirement exercer tout ou partie de ces quatre compétences, les compétences non obligatoires du fait du seuil démographique pouvant toutefois être exercées à titre facultatif. La commune sera alors AO de l'accueil du jeune enfant pour les compétences qu'elle exerce effectivement et directement. Les communes peuvent en outre transférer tout ou partie de ces quatre compétences à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou à un syndicat mixte dont elles sont membres. L'EPCI ou le syndicat mixte auquel auront été transférées tout ou partie des quatre compétences sera alors AO de l'accueil du jeune enfant pour la ou les compétences transférées, les communes demeurant AO pour celles qu'elles auront éventuellement conservées. En qualifiant la commune d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, la loi n'a pas modifié l'existant dans la répartition des compétences entre le niveau communal et intercommunal. Pour les EPCI et syndicats où s'exercent déjà tout ou partie des quatre compétences décrites ci-dessus, la modification de leurs statuts n'est pas nécessaire.

Infos diverses

Civisme : STOP aux lingettes dans les toilettes

DANGER

Les lingettes jetées dans les toilettes et autres évacuations empêchent le bon fonctionnement du réseau en se retrouvant dans les regards qu'elles obstruent ou dans le lagunage qu'elles encombrent. Même si certaines d'entre elles sont marquées du label « Biodégradable », cela ne change rien car leur dégradation prend en fait énormément de temps.

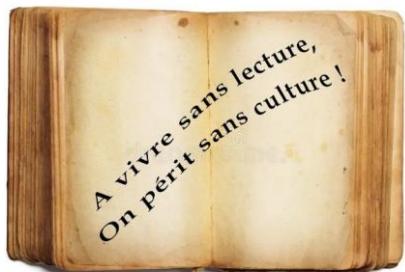
Au niveau de la station d'épuration, du dégrilleur ces éléments sont de plus en plus souvent obstrués ou bloqués par des amas de lingettes.

La cuvette des WC n'est pas un vide-ordures - Les lingettes doivent être jetées à la poubelle

Médiathèque

Retour sur la fin d'année 2024

Le 9 décembre dernier, un échange d'ouvrages, de DVD et CD aurait dû avoir lieu. Mais il a été annulé. En effet, la Médiathèque départementale de Haute-Marne se trouvait confrontée à des difficultés organisationnelles et d'effectifs.



Catalogage des ouvrages.

Les dons faits par les lecteurs à la bibliothèque de **Bricon** ont permis d'enrichir et de compenser partiellement l'impossibilité de la Médiathèque départementale de maintenir l'échange. A ce titre, il est important de rappeler que les ouvrages proposés en dons doivent être suffisamment récents et en bon état pour envisager d'être intégrés dans le fonds local.

Réservation en ligne sur le site de la Médiathèque départementale de Haute-Marne.

Ce dispositif a aussi permis aux lecteurs de commander les ouvrages, CD et DVD souhaités, souvent les dernières nouveautés. Hervé est à votre disposition pour aider dans ces démarches les personnes qui n'ont pas d'abonnement Internet ou qui sont peu à l'aise avec ces outils numériques.

Alors que l'année 2025 débute, la Médiathèque de **Bricon** se prépare à enrichir son offre de services et d'activités pour répondre toujours mieux aux besoins de ses usagers. À travers une série de projets innovants, l'établissement souhaite devenir un véritable carrefour culturel et un lieu d'échanges où tous les publics, jeunes et adultes, se retrouvent pour échanger, apprendre, se divertir et se cultiver. Voici un aperçu des initiatives phares à venir.

Vacances de février

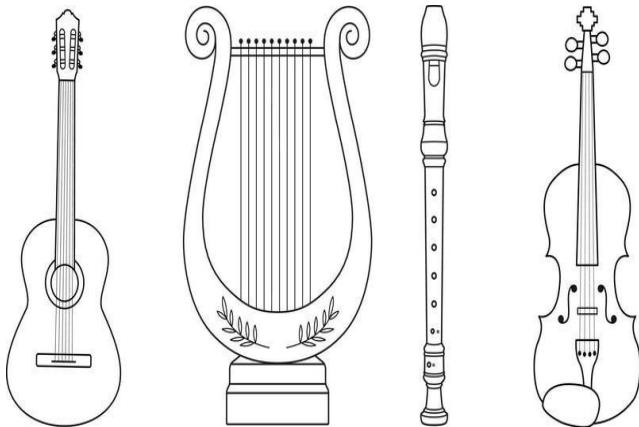
Tournois ludiques de culture générale intergénérationnelle : les mercredis et samedis après-midi seront consacrés à des quizz de culture générale. Adultes et enfants seront les bienvenus. Ces tournois seront notamment basés sur le jeu « Qui veut gagner des millions ? » avec les mêmes possibilités que le célèbre jeu TV : demande d'aide dans le public, appel à un ami etc.

Toute fin 2025 voire début 2026

- Ateliers « Découverte d'instruments de musique »

Venez explorer la musique dans une ambiance conviviale et laissez libre cours à votre créativité ! 

Vous avez toujours rêvé de jouer d'un instrument de musique ? La bibliothèque de Bricon vous invitera à découvrir et utiliser des instruments de musique (guitare, synthétiseur, Ukulélé, Cajon, Djembé). Ces ateliers seront conçus pour les débutants et curieux de tout âge !



- Borne d'arcade

Si une grande majorité des bibliothèques de Haute-Marne répond favorablement au sondage effectué par la médiathèque départementale, alors cette dernière fera l'acquisition d'une borne d'arcade et la mettra à disposition des bibliothèques. La Bibliothèque de Bricon s'est d'ores et déjà positionnée favorablement.

La Médiathèque de Bricon souhaite à tous une excellente année de lecture et de détente.

Groupe Histoire : Comme nous l'avions indiqué il y a quelque temps, un Groupe Histoire a été formé pour élaborer une notice Historique sur Bricon. Il s'agit en fait de rassembler, dans un même volume, un certain nombre d'articles historiques parus dans La Lettre de Bricon. La prochaine réunion du groupe histoire est fixée au jeudi 6 mars à 17 heures en mairie. Patrick Lagrange.

Bistrot de l'Europe

Bonjour à tous,



Toutes l'équipe de Votre Bistrot "L'Europe" vous présente ses Meilleurs voeux pour 2025, nous vous souhaitons surtout la Santé. Prenez soin de vous et de vos proches.

Vendredi 31 janvier votre Bistrot s'est associé à l'école pour la vente de Galette, 28 galettes sont sorties du four, une odeur alléchante et gourmande embauma toute la journée !

La soirée Saint valentin se déroulera le vendredi 14 février et le 15 février. Les places sont limitées ne tardez pas si vous voulez inviter votre amoureux(se).

La première soirée festive sera le 29 mars avec une SOIRÉE CABARET TRANSFORMISTES. Cristal et Erika sont de retour pour vous distraire le temps d'une soirée. Les réservations sont déjà ouvertes, pour être sûrs d'avoir une place réserver au plus vite.

Nous vous rappelons que nous avons des plats à emporter les mardis et vendredis et les burgers maison le week-end.

Nous vous annonçons 2 dates de "soirée Bistrot" le **28 Juin** et **18 Juillet** pour cette dernière ça sera un **ciné en plein air** mais pas seulement. Gardons un peu de suspens pour la prochaine lettre de Bricon.

Pour tous renseignements tel au 03.25.31.06.08.
Ou sur notre page Facebook @bistrotluropebricon
ou notre site internet www.restaurant-leurope.com

Soyez fort et prenez soin de vous

Souvenir Français

Afin de sensibiliser nos concitoyens à la conservation de la mémoire des morts pour la France, l'association place chaque année sous les projecteurs cent figures de combattants choisies dans les cent départements de France. Cette année, la Délégation de Haute-Marne a retenu Maurice Lacroix, maquisard du Maquis Duguesclin (Haute-Marne) et engagé volontaire au 21e Régiment d'Infanterie Coloniale, mort pour la France le 8 février 1945 dans les durs combats de la campagne d'Alsace.

LE PROGRAMME des commémorations : En partenariat avec l'Education nationale et la commune de Blessonville

A – Collège Amiral Denis Decrès de Chateauvillain (52), une conférence sur l'épopée des Haut-marnais engagés volontaires au 21e Régiment d'Infanterie Coloniale, des combats de la libération jusqu'à la capitulation allemande. Public visé : élèves du second degré. Le 16 mai 2025 salle polyvalente de Blessonville. Conférencier : Lionel Fontaine membre du club « Mémoire 52 » auteur de recherches sur les Haut-marnais engagés au 21e RIC et des ouvrages « Du Bataillon de Chaumont au 21e RIC » et « De la Vallée de la Marne aux sources du Danube »

B – Groupement scolaire Ecole des 3 B à Bricon (52), « La malle du 2e classe Maurice Lacroix ». Au travers des objets ayant appartenu à Maurice Lacroix contenus pêle-mêle dans une malle (photographies, lettres, tickets de rationnement, casque, médailles...) les élèves sont amenés à se projeter en 1944/45 pour y découvrir le soldat Maurice Lacroix. Public visé : élèves du premier degré. Intervenant : Evelyne Noirot, nièce de Maurice Lacroix , présidente du Comité du Souvenir Français. De Chateauvillain. C – Une exposition documentaire, « Maurice Lacroix, du Maquis

Jérôme au 21e RIC ». Réalisée par Le Souvenir Français, elle retrace au travers de textes courts, illustrés de photographies et de documents d'époque, le parcours de Maurice Lacroix, sa jeunesse, son engagement dans la Résistance puis dans la Première armée française jusqu'à sa mort sur les rives du Rhin. Lieu exposition : cour de la mairie du village de Blessonville (52) ou vit la sœur de Maurice. Tout public. De mai à septembre 2025.

Association nationale régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'utilité publique, Le Souvenir Français a pour mission la conservation et la transmission de la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France et les valeurs de la République ou qui l'on honorées par de belles actions.

Rappelons que le Souvenir Français a aussi pour mission l'entretien des tombes des Morts pour la France et le soutien à la rénovation des Monuments aux Morts. Il vous remercie de votre participation lors des cérémonies par l'achat du Bleuet de France ou lors de sa Quête Nationale du 1er novembre.

Via Francigena

L'association Via Francigena – Voie de Sigeric



Vous souhaitez une bonne année avec une bonne santé vous permettant de participer à notre marche annuelle qui sera vraisemblablement organisée au mois de mai.

Entre temps se tiendra l'assemblée générale à laquelle tout le monde peut assister.



Merci à tous ceux qui s'impliquent dans nos actions selon sa compétence (staff de l'assoc, hébergeurs, municipalités, organismes de tourisme, Parc National de Forêts, Diocèse, Paroisses, autres associations d'intérêt local).

Donc merci à vous qui avez fait croître notre association qui compte maintenant plus de 160 membres.



A l'école des 3B

En lien avec tous les enseignements scolaires, les élèves de l'école des 3B sont à présent totalement engagés dans leurs différents projets :

- La classe en forêt tous les lundis matin pour les élèves de la maternelle : les élèves y observent l'évolution de la nature au fil des saisons, y découvrent les phénomènes météorologiques et y pratiquent des activités variées (compter, mesurer, raconter, faire du sport, construire, ...). Chaque semaine, un parent volontaire partage avec eux toutes ces activités. Mr Jury, garde animateur du Parc national de forêts, est également intervenu ainsi que Mr Klein, maître animateur Nature.
- L'Aire Terrestre Educative pour les élèves de CE2-CM1-CM2 avec déjà trois sorties sur le site pour travailler sur les thèmes retenus en conseil d'élèves et avec le soutien éclairé de Mr Jury et de Mr Klein.
- Le projet « Ecole et cinéma » pour tous les élèves d'élémentaire avec déjà deux séances au cinéma A l'affiche pour découvrir deux films de Michel Ocelot, « Kirikou et la sorcière » et « Azur et Asmar », en novembre, ainsi que « Microcosmos », en janvier. Le SIVOM des 3B s'engage aux côtés de l'école en prenant en charge les transports vers Chaumont.
- Le cycle de natation pour tous les élèves du CP au CM2, du 21 janvier au 7 février, à raison de trois séances par semaine à la piscine Palestra. Faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité est un levier majeur de prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans et permettre à chacun de pouvoir nager en sécurité, dès le plus jeune âge est une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive. C'est pourquoi le SMIVOS de la vallée de l'Aube et le SIVOM des 3B s'y associent en assumant le coût des transports et la location de la piscine.

Le 20 décembre, l'association Les p'tits loups a offert un très beau cadeau de Noël aux élèves en faisant venir, à l'école, le spectacle de Paillette, la magicienne, et en organisant un goûter avec les lutins du Père Noël. Le vieil homme était passé incognito, pendant le spectacle, pour déposer de nombreux cadeaux au pied du sapin. La magie était au rendez-vous.

Accueil de loisirs



Le centre de Loisir des trois B de Bricon est là pour offrir à vos enfants un endroit agréable, chaleureux et sécurisé.

Le centre propose plusieurs thèmes pendant les vacances, comme par exemple pendant les vacances de noël ou pendant les vacances de février. Les enfants pourront découvrir deux thèmes, un par semaine : la première semaine, c'est sur la saint Valentin et la deuxième sur Disney à Bricon.

Nous allons nous amuser en découvrant des activités manuelles et des activités sportives en créant, avec l'équipe d'animation, de grands jeux sur les thèmes des semaines.

A la fin de chaque vacance, pour que l'on termine sur une note d'excellence pour vos enfants, nous projetons un film qui se rapporte toujours au thème de la semaine.

Les P'Tits Loups

Bonne année 2025 !



Nous avons bouclé cette année 2024 par le traditionnel goûter de Noël offert par l'association des P'tits Loups qui a également financé un spectacle de magie proposé par « ART MAY » qui s'est déroulé dans l'enceinte de l'école. A cette occasion, des sachets de friandises ont également été remis aux enfants par les membres de l'association ainsi qu'un livre par enfant.

Comme chaque année, l'association a alloué un budget à toutes les classes pour que les enseignantes acquièrent, sous forme de cadeau de Noël, du matériel éducatif.

La vente traditionnelle des chocolats qui a eu lieu courant novembre a permis de contribuer au financement des festivités de fin d'année. Nous remercions les parents, familles, proches... pour leurs commandes.

Cette année encore, nous réitérons l'organisation du loto, qui aura lieu à la salle des fêtes d'Orges, le samedi 29 mars prochain. Nous comptons sur votre présence et remercions les commerçants qui ont, ou auront, contribués en offrant des lots ou bons d'achat. Leur participation est essentielle. Si vous souhaitez faire un don, vous pouvez vous rapprocher des enseignantes ou des membres du bureau. Enfin, nous allons lancer l'opération « saucissons ». La vente du printemps dernier a eu un franc succès. Des bons de commande seront distribués aux enfants avant les vacances de février. On compte sur vous.

L'association vous présente tous ses vœux pour cette nouvelle année.

US-BRICON



Le bureau, les joueurs et les dirigeants du club souhaitent leurs meilleurs vœux à tous les habitants de Bricon ainsi qu'à ses fidèles supporters.

C'est la trêve hivernale pour l'ensemble des catégories.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont chaleureusement ouvert leurs portes lors de la distribution des calendriers.

Merci à nos sponsors également car, sans leur aide financière, cette réalisation n'aurait pas pu aboutir.

La première partie de saison a été compliquée, mais encourageante pour nos U13 de OUEST52FC encadré par Benjamin BABOUOT, Carlo SACCO de Bricon. Le groupe manque encore d'un peu d'expérience. De plus l'écart athlétique est trop important pour pouvoir rivaliser sur tout un match. En 2ème division poule C, l'équipe 1 termine 4ème, également en 2ème division poule B l'équipe 2 termine 8ème. Les deux équipes joueront de nouveau en division 2 avec des poules moins relevées.

Chez les séniors, l'équipe se classe 7ème, ce fut bien sûr difficile sur cette première partie.

Après une montée la saison dernière en départementale 2 l'équipe se trouve dans le groupe Nord avec des déplacements de plus d'une heure à chaque match joué à l'extérieur il est compliqué d'être au complet.

Pendant la trêve, les séniors n'ont pas arrêté les entraînements en futsal au gymnase de Châteauvillain, très motivé pour la deuxième phase du championnat.

Objectif de la deuxième partie de saison : assurer le maintien dans les 5 premières places.

Nous manquons encore cruellement de dirigeants le dimanche, nous vous invitons à nous rejoindre, arbitre, juge de touche. Mais également pour encadrer les jeunes de OUEST52FC, C'est environ 200 jeunes donc il y a de quoi faire pour toute personne voulant s'investir.

Contacter Quentin MOUROT 0780457817 ;

Merci à Béatrice MAGGI et félicitations pour sa réussite au stage d'arbitre club, maintenant plus qu'à valider avec les matchs obligatoires pour que le club soit en règle en arbitrage pour cette saison.

Le club a organisé une soirée "choucroute" samedi 1er février à la salle des fêtes de Bricon. La choucroute a été fort appréciée, ceci dans une ambiance festive.

La soirée "beaujolais" organisée par le club le samedi 23 novembre à la salle des fêtes de Bricon a eu également un franc succès.

Nous souhaitons une belle année à tous, à bientôt sur les terrains.

ALLEZ USB !!!!

Centre d'Intervention de Bricon



Le CIS Bricon est composé de 15 sapeurs-pompiers volontaires, 4 femmes et 11 hommes entre 16 et 59 ans, il intervient en premier appel sur les communes de Bricon, Autreville s/ la Renne, Blessonville, Braux le Châtel, Buxières les Villiers, Montsaon, Orges, Saint Martin sur la Renne et Valdelancourt.

Au cours de l'année 2024, les sapeurs-pompiers de Bricon sont intervenus à 113 reprises pour :

- 94 Secours à personne
- 10 Opérations diverses (inondation)
- 5 Incendies
- 4 Accidents de la voie publique



Ce chiffre est en augmentation constante depuis quelques années, en 2021 nous étions à moins de 100 interventions par an. Sur l'ensemble de la Haute Marne il y a eu un peu de plus 13000 interventions.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux diverses sollicitations de la population, nous avons besoin de recruter de nouvelles recrues donc si vous êtes intéressés ou curieux n'hésitez pas à nous contacter au 06 10 07 92 62.

Courant décembre l'amicale des sapeurs-pompiers de Bricon avait convié les sapeurs-pompiers, les anciens pompiers ainsi que les époux et épouses pour une soirée de convivialité.

Après le discours officiel du chef de centre et la remise de diplômes et grades, nous avons rendu hommage à l'adjudant honoraire Roger Galan qui part à la retraite après plus de 30 ans de service au sein de pompiers de Bricon.

Lors de cette cérémonie nous sommes revenus sur sa carrière et ses interventions marquantes et nous lui avons remis ainsi qu'à son épouse, en gage de remerciement pour son engagement, un cadeau afin qu'ils puissent partir en voyage.

La soirée s'est poursuivie avec un vin d'honneur et ensuite nous avons partagé une choucroute et profité de la soirée jusqu'à tard dans la nuit.

Nous remercions la population des villages pour l'accueil que nous avons reçu lors de notre traditionnelle tournée des calendriers

Un peu d'Histoire locale

La Via Francigena sur le territoire de Bricon.

Héritière des voies romaines reliant Rome à la mer du Nord (une branche de la Via Agrippa), la *Voie des Francs* ou *Via Francigena* est connue dès le IX^e siècle sous ce nom. Devenue célèbre par la description qu'en a faite Sigéric, archevêque de Cantorbéry en 990, elle constitua un important chemin de pèlerinage d'intérêt également militaire et commercial jusqu'au XVII^e siècle, puis périclita petit à petit faute d'entretien.

Ressuscitée au milieu des années 1980, elle a été classée « itinéraire culturel européen n°1 » en 1994, puis « grand itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » en 2004, labellisant ainsi un chemin long de près de 2000 Km, qui peut encore se prolonger au-delà de Rome jusqu'à Jérusalem, grâce au *Chemin de Pierre et Paul* long de 3000 Km.

Le tracé précis qu'en a donné Sigéric pour la France, méritait d'être précisé dans sa traversée haut-marnaise, et notamment l'étape qui est habituellement donnée comme étant Blessonville alors qu'il s'agit plus probablement de Bricon, comme nous allons essayer de le démontrer.

- LE VOYAGE DE SIGERIC EN 990 :
LE CONTEXTE :

- À peine élu archevêque de Cantorbéry, Sigéric, se rend en 990 à Rome pour y recevoir le *pallium* des mains du pape Jean XV¹. Il part de Cantorbéry au printemps 990 avec une petite troupe et arrive à Rome en juillet de la même année. Le journal que Sigéric a fait tenir par un scribe de sa suite concerne le voyage de retour, où sont énumérées les 81 étapes réalisées en trois mois, y compris Rome soit environ 20 km

- Le roi saxon *Caedwalla* roi du Wessex en 689, fut probablement un des premiers à s'y rendre. *Caedwalla* fut baptisé par le pape Serge 1^{er} avant de mourir peu de temps après à Rome († 20 avril 689), où il est enterré à la basilique Saint-Pierre.

- L'HOSPITUUM DU PÈLERIN :

Si aujourd'hui *Hospitale* et *Domus Dei* (ou en « langue vulgaire » *Hôpital* ou *Maison-Dieu*), apparaissent comme des termes synonymes, ils

- En 716, *Wethburga* devint la première Anglaise (et sans doute une des premières femmes dont nous ayons connaissance) à avoir accompli ce pèlerinage.

- En 717, l'abbé *Ceolfride* évêque de Wiremouth et maître du célèbre Bède avec qui il revenait de Rome, mourut sous les remparts de Langres et fut enterré à l'abbaye de Sts-Geosmes avant d'être rapatrié en Angleterre par ses moines.

Au XII^e et XIII^e siècle, les archevêques de Canterbury et York continuèrent la tradition de se rendre à Rome en personne pour recevoir le *pallium* de la main du pape. En fait, seulement 14 des 26 archevêques accomplirent ce geste entre 1066 et 1294, même si certains n'achevèrent pas le voyage, comme l'archevêque irlandais Malachie en 1148, parti recevoir le pallium à Rome, qui en s'arrêtant en cours de route à l'abbaye de Clairvaux, y meurt ; ou encore Robert Kilwardby archevêque de Canterbury de 1273 à 1278, qui mourut également sur le chemin.

ne sont en réalité ni synonymes, ni même contemporains. *Hospitale* provient du latin *hospituum* (qui a donné indifféremment en français hôpital et hospice), et a d'abord désigné seul les établissements très anciens, alors que le

¹ Le Pallium est un ornement sacerdotal réservé à certains primats, archevêques métropolitains et rares évêques, donné des mains mêmes du Pape.

second, *Domus Dei* s'est surtout propagé à partir du XI^e siècle dans nos contrées².

Quoi qu'il en soit, toutes ces pieuses hôtelleries du haut Moyen-âge, sont toujours disposées, soit le long des grands chemins, soit dans les villes, à l'extérieur des bourgs (comme l'hôpital St-Nicolas de Langres par ex.). Le long des grands chemins, quelques-unes de ces hôtelleries ont pu reprendre l'emplacement des anciens relais des voies romaines (*mansiones*), qui ne sont plus entretenues par la monarchie mérovingienne.

A la fin de la période franque, le flot des pèlerins anglais a contribué à rendre ces anciennes voies et

leurs établissements indispensables, que n'ont pas manqué d'amplifier au moins en partie la fréquentation des pèlerinages à Rome, à St-Jacques de Compostelle, et à Jérusalem, et également les pèlerins allant sur les lieux de pèlerinages français (Clermont, Rocamadour, la Sainte Baume, etc.). Ces voies anciennes étaient également utilisées pour aller à Vézelay, à Alise-Ste-Reine, voire encore plus localement, ainsi qu'à faciliter le retour de tous ces pèlerins fatigués, pestiférés ...

A partir du XIII^e siècle, c'est encore les allées et venues des marchands venus d'Italie, ou des Flandres, jusqu'aux Foires de Champagne, qui ont imprimé à notre région une circulation piétonne continue, que seules les guerres ont pu ralentir.

• LE PARCOURS DE SIGERIC EN HAUTE-MARNE :

Sigéric, en revenant de Rome, fait étape à Besançon (*Bysiceon*), Cussey-sur-l'Ognon (*Cuscei*), Seveux (*Sefui*) sur la Saône près Dampierre-sur-Salon, puis rentre en Haute-Marne par Grenant (*Grenant*), Humes (*Oisma*), Bricon/Blessonville (*Blaecuile*), avant de dormir à Bar-sur-Aube (*Bar*). Quelques-uns de ces établissements nous sont encore connus.

L'Hôpital-hospice de Grenant : Si on ne sait rien de cet hôpital-hospice à l'époque de Sigéric, il pouvait très probablement avoisiner la chapelle saint-Germain située sur le *Mont Rochotte* au sud du village, le long de la voie romaine de Besançon.

L'Hôpital-hospice de Humes : Dès la sortie de Langres sur la grande voie de Reims, on trouve à Humes un hôpital-hospice au X^e siècle dans le quartier de l'église (disparu depuis longtemps), où ont fait étape vers 950 les moines de Hautvilliers près d'Epernay, lorsqu'ils rapportèrent de Rome pour leur abbaye, la châsse miraculeuse de sainte Hélène déposée pour la nuit dans l'église locale toute proche³.

Et de nouveau en 990, c'est la petite troupe de Sigéric qui témoigne y avoir fait étape.

Quant à l'étape de *Bricon/Blessonville (Blaecuile)*, on peut légitimement s'interroger sur le lieu exact où s'est arrêté Sigéric. Seule, une analyse plus spécifique des lieux, va maintenant nous permettre d'affiner plus précisément cet endroit.

Il est très probable que l'ancien village de Bricon et le village de Blessonville sont de même origine sémantique : Blecon pour l'un et son dérivé Bleconvilla pour l'autre.

Il faut en tous cas remarquer l'antériorité de Bricon, le plus ancien des deux villages, qui tient à sa butte-témoin dominant l'ancienne voie protohistorique puis gallo-romaine de Langres à Bar-sur-Aube, ce qui en fait un poste de contrôle très ancien.

2 Voir Louis Legrand « Les maisons-Dieu, leurs statuts au XIII^e siècle », dans *Revue des Questions Historiques*, 1896 p 115 à 134 et 1898 p 99 à 147. Rapporté par Jacques Laurent et Ferdinand Claudon in *Abbayes et prieurés de l'ancienne France...* », Province ecclésiastique de Lyon et de Dijon. Ligugé (Vienne), abbaye Saint-Martin, 1941. (*Archives de la France monastique*, vol. XLV.), T. XII, troisième partie : Diocèses de Langres, p 520.

3 Flodoard (X^e siècle), « Histoire de l'Eglise de Rheims », in M. Guizot *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris 1824, livre II, chap.8, p158.

La butte a été fortifiée dès le début de la seconde féodalité (vers l'An Mil) par une puissante famille qui y a édifié une motte avec sa chapelle devenue l'actuelle église, et la basse-cour en contrebas qui est à l'origine du village. En 1164, Simon de Bricon eut huit enfants dont deux fils, Symon et son frère Rénier. Ce dernier fut seigneur de Marac et du donjon de Chaumont, avant d'épouser Marie de Bay-sur-Aube⁴.

- MAISON-DIEU DE BRICON :

Il y a environ 3,5Km entre les centres de Bricon et de Blessonville, et l'ancien *hospituum* a été identifié à 500m de la sortie de Bricon. Ce serait, si l'on en croit un texte de 1436, une mansio fondée par le « célèbre Carolum Magnum » (Charlemagne), et le seul établissement de chemin qui aurait été restauré à l'époque carolingienne, faisant suite à un aedificium-vicus ou agglomération secondaire gallo-romaine parfaitement identifiée par des traces repérées par photos aériennes. Ce centre était situé à un carrefour de voies antiques, qui a fourni du mobilier gallo-romain et mérovingien en ramassage de surface. On peut supposer que cette agglomération ait pu perdurer au moins en partie pendant le Haut Moyen-âge, et qu'elle ait pu disparaître à



l'occasion du transfert de ses habitants dans le village neuf de Blessonville fondé autour de l'an Mil, à l'exception de l'ancien *hospituum* qui aurait donc perduré.

Mais en septembre 1436, l' « *hospitale pauperum domus Dei de Brocone ...* » ou hospice de Bricon est en ruines. Il fait partie d'une longue liste de lieux ravagés adressée sous forme de plainte au Roi de France, pour demander une aide à la reconstruction des hôpitaux de chemin ruinés par les Anglo-Bourguignons lors de la Guerre de Cent ans⁵ : Il ne fait aucun doute que cet établissement, situé trop près de la grande voie de Bar-sur-Aube comme beaucoup d'autres, ne s'est jamais remis de ses cendres

. . . Le chemin, par contre, continue de drainer des pèlerins (estimés en 2018 à près de 200 personnes par an) qui ne font plus étape à l'hôpital de Bricon depuis longtemps, mais à la « maison du pèlerin » de Blessonville inaugurée en 2018, entretenant la confusion.

Note : Cet article est un large extrait d'un texte publié dans le Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres.(B.S.H.A.L) n° 421, 4^e trim. 2020 écrit par Alain Catherinet.

⁴ Bibli.SHAL MSS. 1bis, p 21-22. Egalement les généalogies du Baron de l'Horme in ADHM 22J2 (en ligne sur <http://archives.haute-marne.fr/viewer/series/J/22J/BRICON>).

⁵ P. Henri Denifle « La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans », t. 1 Documents relatifs au XVe siècle, Paris 1897, n° 757.